



Règlement particulier du 4ème Tournoi de Doubles de Suresnes 4 et 5 JUIN 2022

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2103116** et sous le nom « 4^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes ». Il se déroule les 4 et 5 juin 2022 au Gymnase Aubry (Stade Maurice Hubert), 21 Avenue Alexandre Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison, sur 7 terrains.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur au plus tard le jour du tirage au sort. Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- 1.3 Le Juge-Arbitre de la compétition est Pascal CANDEILLE. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés classés dans les séries NC, P, D et R, juniors, seniors et vétérans.
- 2.2 Tableaux uniquement de Doubles Dames, Doubles Hommes, et Doubles Mixtes.
Les doubles dames et doubles hommes se joueront exclusivement le samedi 4 juin et les mixtes le dimanche 5 juin.
- 2.3 Le tournoi sera sous forme de TOP, et la répartition des catégories sera en fonction du CPPH de chaque joueur.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (poules de 4 favorisées) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois paires inscrites.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 9 mai 2022. Les classements par CPPH seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée 20 mai 2022.
- 3.3 Le nombre maximum d'inscriptions est de 300 joueurs, cependant le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- 3.4 Les inscriptions se feront exclusivement via BADNET.
- 3.5 Le règlement se fera par chèque à l'ordre du BCS, le jour du tournoi, dès l'arrivée au gymnase, à la table de pointage ou via BADNET.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, sous réserve que toutes les données soient renseignées.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 20h00.
- 3.9 Tout joueur s'inscrivant au « 4^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - 🔊 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, il n'y aura pas de conséquences.
 - 🔊 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

- 3.10 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant de cote similaire au joueur défaillant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 4 : Déroulement

- 4.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 4.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 4.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 4.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 4.5 Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre ceux-ci. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le YONEX AS30.
- 4.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif
- 4.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 4.8 Le temps de repos minimum entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 4.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- 4.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 4.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 4.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 4.13 Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur
- 4.14 Les joueurs devront respecter les règles sanitaires nationales en vigueur au moment de la compétition.